

A.J ALIMENTATION GENERALE
S.A.R.L au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
103RUE ERNEST SAVART
93100 MONTREUIL
RCS :894 157 809

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30/05/2025

Le 30/05/2025 à 10 heures, les associés de la société AJ ALIMENTATION GENERALE, S.A.R.L au capital de 1 000,00 Euros, se sont réunis au siège social de l'entreprise.

L'assemblée est présidée par Monsieur PANCHALINGAM ARIVALAGAN gérant, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- Le rapport de gestion de la gérance,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus au gérant,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la gérance.

Lecture est donnée des rapports du gérant.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2024, décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 851 € comme suit :

- Report à Nouveau : 851 Euros
- Total : 851 Euros
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 euros.

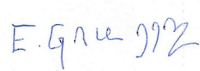
Les charges sociales afférentes à ces rémunérations seront prises en charge par la société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés.

Les Présents :

Monsieur EGAMPARAM THARMARAJAH



Monsieur PANCHALINGAM ARIVALAGAN



1.

Désignation de l'entreprise										AJ ALIMENTATION GENERALE - SIREN : 894157809										Néant			
Durée de l'exercice en nombre de mois										12		Durée de l'exercice précédent										12	
																				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
																				31/12/2024		31/12/2023	
ACTIF										Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3		Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010					012								
	Immobilisations incorporelles - Autres									014					016								
	Immobilisations corporelles									028	2 149				030	883				1 266	1 596		
	Immobilisations financières (1)									040	5 700				042					5 700	5 700		
	TOTAL I (5)									044	7 849				048	883				6 966	7 296		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050					052								
	Stocks marchandises									060	19 213				062					19 213	21 591		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064					066								
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068					070								
	Créances autres (3)									072					074					118			
	Valeurs mobilières de placement									080					082								
	Disponibilités									084	1 811				086					1 811	1 239		
	Charges constatées d'avance									092					094								
	TOTAL II									096	21 024				098					21 024	22 948		
TOTAL GENERAL (I + II)										110	28 873				112	883				27 990	30 244		
PASSIF														Exercice N NET				Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel													120	1 000				1 000				
	Ecart de réévaluation													124									
	Réserve légale													126									
	Réserves réglementées													130									
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131					132								
	Report à nouveau													134	11 212				10 436				
	Résultat de l'exercice													136	851				1 556				
	Subventions d'investissement													137									
	Provisions réglementées													140									
	TOTAL I													142	13 062				12 992				
Provisions pour risques et charges										TOTAL II				154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées													156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours													164									
	Fournisseurs et comptes rattachés													166	1 469				3 328				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	7 280				172	11 346				10 406			
	Comptes courants d'associés													173	12				12				
	Autres dettes													175	2 100				3 506				
	Produits constatés d'avance													174									
	TOTAL III													176	14 927				17 252				
TOTAL GENERAL (I + II + III)														180	27 990				30 244				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an							193					(4)	Dont dettes à plus d'un an				195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an							197					(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice				182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs							199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice				184				

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AJ ALIMENTATION GENERALE - SIREN : 894157809										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	128 089	124 817			
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218					
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	128 089	124 817			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234	76 667	78 697			
Variation de stock (marchandises)								236	2 379	-8 997			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier				242	20 869	22 192			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	717	3 352			
Rémunérations du personnel								250	24 698	24 912			
Charges sociales								252	1 064	2 499			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	330	330			
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	126 724	122 986			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	1 366	1 831			
Produits financiers						(III)		280					
Produits exceptionnels						(IV)		290					
Charges financières						(V)		294					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				(VI)	347	300	365				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles					348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	150	275			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	851	1 556			
B - RÉSULTAT FISCAL								Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	851	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles							322					
	Impôts et taxes non déductibles							324	150				
	Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	330					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987		342				
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989						
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG 44 quaterdecies		345										
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992		Zone de développement prioritaire		993						
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit						346		350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647					
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs							Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	1 001	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)									356				
Déficits antérieurs reportables											360		
Résultat fiscal après imputation des déficits							Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	1 001	372		